



ANNEMASSE MOTO SCHOOL
Motor School Annemasse

7 rue des Voirons
74100 ANNEMASSE

☎06.86.14.78.05 ✉ annemasse.motoschool@gmail.com
www.annemassemotoschool.fr

Formation Passerelle A2 vers A

CONDITION : Être impérativement titulaire du permis A2 depuis au moins 2 ans

	HT	TVA	TTC
- Inscription (Gestion de planning)	41,67	8,33	50 €
- 7 h de formation (2h théorie + 2h Plateau + 3h circulation)	250	50	300 € (Soit 42,86€/heure)
Total :	291,67	58,33	350 €

Prestation supplémentaire :

Heure supplémentaire	50	10	60 €
----------------------	----	----	------

Documents à fournir pour constituer le dossier d'inscription

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou passeport
- E-Photo d'identité réglementaire
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie du permis de conduire

Mode de règlements

350 € à l'inscription

Horaires du bureau et code

Mardi	10h-13h	14h - 18h
Mercredi	10h-13h	14h - 18h
Jeudi	10h-13h	14h - 18h
Vendredi	10h-13h	14h - 18h
Samedi	10h-13h	14h - 18h

EQUIPEMENTS

Casque homologué avec
bandes réfléchissantes
Veste moto / veste en cuir
Gants avec renfort en
coque
Jeans
Chaussure montante



« Formation Passerelle A2 vers A »

Public :

Candidat au permis de conduire de la catégorie A

Prérequis :

Etre titulaire du permis permis A2 en cours de validité depuis au moins 2 ans

Durée de formation :

7 heures

1 jour

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06.86.14.78.05 ou par email : annemasse.motoschool@gmail.com

Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera détenteur du permis de conduire de la catégorie A

Moyen et modalité :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

QCM, Piste et véhicules

Document actualisé le 08/10/2024



Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaire

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire"

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à ANNEMASSE MOTO SCHOOL sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Nous contacter pour les coordonnées des partenaires handicaps.

Le Prix :

350 €

Document actualisé le 08/10/2024



Contact :

BOUDABBAN Mehdi
annemasse.motoschool@gmail.com
06.86.14.78.05

QUELQUES CHIFFRES:

promotions	Taux de satisfaction :	Nombre de stagiaire	Taux de réussite

Document actualisé le 08/10/2024

ANNEMASSE MOTO SCHOOL, 74100 - ANNEMASSE – Siret : 92848823800017 – Enregistré sous le n°FR19928488238
auprès du préfet de région : Auvergne Rhône-Alpes – N° Agrément : E24 074 0005 0 – Naf : 85.53Z – TVA :
FR19928488238– RCS : Thonon B 928 488 238 Capital : 1000 € – Tel : 06 86 14 78 05 – Email :
annemasse.motoschool@gmail.com – Site internet : <https://annemassemotoschool.fr/>



« Formation Passerelle A2 vers A »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

MODULE 1 : Théorie

Durée : 2 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire maîtrisera les notions de la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
Chapitre 1 : Accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs, sanctions

Chapitre 2 : Les pratiques et expériences de la conduite moto

...

Évaluation Module 1

MODULE 2 : Maniabilité hors circulation

Durée : 2 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire maîtrisera les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW

Chapitre 1 : Adaptation à un nouveau véhicule

Chapitre 2 : Anticipation et adaptation de son comportement

...

Évaluation Module 2

MODULE 3 : Circulation et clôture de la formation

Durée : 3 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire maîtrisera le processus détection-analyse-décision et action

Chapitre 1 : La perception, l'analyse, la prise de décision et l'action

Chapitre 2 : Bilan de l'audit de conduite

...

Évaluation Module 3

Document actualisé le 08/10/2024

ANNEMASSE MOTO SCHOOL, 74100 - ANNEMASSE – Siret : 92848823800017 – Enregistré sous le n°FR19928488238

auprès du préfet de région : Auvergne Rhône-Alpes – N° Agrément : E24 074 0005 0 – Naf : 85.53Z – TVA :

FR19928488238– RCS : Thonon B 928 488 238 Capital : 1000 € – Tel : 06 86 14 78 05 – Email :

annemasse.motoschool@gmail.com – Site internet : <https://annemassemotoschool.fr/>



CV du formateur

BOUDABBAN Mehdi

annemasse.motoschool@gmail.com

06 86 14 78 05

EXPERIENCES PROFESSIONNELS

01/2019 - Aujourd'hui : Gerant d'auto école

11/2017 - 06/2018 : Formateur poids lourds

- Ecf Vaulx en Velin
- Cf2s charvonnex

06/2014 - 02/2017 : Mission intérim Activ'emploi

- Chauffeur routier
- Manutentionnaire

07/2011 - 09/2011 : CDD chez Transport PEDRETTI

- Livraison de magasin carrefour dans le Rhône-Alpes

09/2010 - 06/2011 : CDD chez transport PEDRETTI

FORMATIONS

07 / 2018 - 10 / 2018 : Bepecaser Deux-Roues
(CFPSR Marcel Doret Chambéry)

07 / 2017 - 10 / 2017 : Bepecaser Groupe lourd
(Ecf Vaulx-en-Velin)

09/2016 - 06/2017 : Licence ingénierie de la formation
(Lambesc université Aix-en-Provence)

09/2015 - 06/2016 : D.U Démarches éducatives en sécurité routière
(Lambesc université Aix-en-Provence)

01/2015 - 06/2015 : BEPECASER Monitorat auto-école
(Annecy centre de formation Fair-play)

09/2007 - 06/2009 : BEP Conduite et service dans le transport routier

Document actualisé le 08/10/2024



ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de ANNEMASSE MOTO SCHOOL en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, ANNEMASSE MOTO SCHOOL a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de ANNEMASSE MOTO SCHOOL, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 08/10/2024



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « ANNEMASSE MOTO SCHOOL », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « ANNEMASSE MOTO SCHOOL ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « ANNEMASSE MOTO SCHOOL », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Document actualisé le 08/10/2024



Droit de rétractation

Il faut considérer qu'il existe deux délais de rétractation distincts :

- un délai de rétractation de 10 jours (article L6353-5 du Code du travail) pour les contrats n'étant ni conclus « à distance » ni conclus « hors établissement » ;
- un délai de rétractation de 14 jours (article L121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement »

	Contrats NON CONCLUS à distance ou hors établissement	Contrats CONCLUS à distance ou hors établissement
Délai de rétractation applicable	10 jours	14 jours
Point de départ du délai	Jour de la conclusion du contrat	Jour de la conclusion du contrat

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « ANNEMASSE MOTO SCHOOL ». Cette

Document actualisé le 08/10/2024



interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« ANNEMASSE MOTO SCHOOL », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » au Client. « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « ANNEMASSE MOTO SCHOOL »

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » ou par voie électronique à : « ANNEMASSE MOTO SCHOOL ». En particulier, « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « ANNEMASSE MOTO SCHOOL » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de BOURG-EN-BRESSE sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 08/10/2024



Document actualisé le 08/10/2024

ANNEMASSE MOTO SCHOOL, 74100 - ANNEMASSE – Siret : 92848823800017 – Enregistré sous le n°FR19928488238
auprès du préfet de région : Auvergne Rhône-Alpes – N° Agrément : E24 074 0005 0 – Naf : 85.53Z – TVA :
FR19928488238– RCS : Thonon B 928 488 238 Capital : 1000 € – Tel : 06 86 14 78 05 – Email :
annemassemotoschool@gmail.com – Site internet : <https://annemassemotoschool.fr/>